

**Séance publique du 23 février 2004**

**Délibération n° 2004-1704**

commission principale : finances et institutions

objet : **Opérations globalisées - Acquisitions foncières - programme 2004**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget 2004 et la délibération en date du 22 décembre 2003 concernant les opérations globalisées ont fixé une enveloppe de 9,65 M€ pour les acquisitions foncières.

Ce montant doit permettre de financer :

- les réserves foncières,
- les réserves foncières pour le logement social,
- les acquisitions préparatoires aux aménagements urbains,
- les acquisitions préparatoires aux actions économiques,
- les aménagements préparatoires à la politique de la ville.

Les acquisitions préparatoires aux opérations de voirie sont intégrées dans le thème proximité pour un montant de 1,4 M€.

Les montants prévus sont les suivants :

Rubrique-Libellé opération	2004 Dépenses	Recettes	Charge nette	2004-2007 total charge nette
acquisitions foncières préparatoires pour le développement économique	700 000	0	700 000	2 800 000
acquisitions foncières préparatoires pour la politique de la ville	150 000	0	150 000	600 000
acquisitions foncières préparatoires pour l'urbanisme	950 000	0	950 000	3 800 000
réserves foncières pour le logement social	1 000 000	0	1 000 000	4 000 000
réserves foncières (hors logement social)	6 800 000	0	6 800 000	27 200 000
terrains pour les bassins de rétention	50 000	0	50 000	200 000
<b>acquisitions foncières</b>	<b>9 650 000</b>	<b>0</b>	<b>9 650 000</b>	<b>38 600 000</b>

La délibération précise que le montant fixé, soit 9,65 M€ ne peut être dépassé mais la ventilation interne entre les différentes opérations peut être adaptée aux besoins.

Les propositions :

Pour être en conformité avec la délibération en date du 24 novembre 2003 concernant la mise en œuvre du renouvellement urbain et du programme local de l'habitat, un montant de 4M€ serait affecté à l'opération 0095 réserves foncières pour le logement social, au lieu de 1 M€ proposé. Ce montant permettra de répondre, dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) aux opportunités d'acquisitions. Il n'y a donc pas de programme défini avec une liste d'acquisition mais une politique à mettre en œuvre.

Le montant affecté aux réserves foncières (hors logement social) serait de 4,136 M€. Il permettrait de faire face aux opportunités et aux DIA. Aucun programme ne peut être déterminé préalablement. Cependant une cartographie des secteurs sur lesquels devrait se concentrer la politique de réserve foncière est proposée.

Pour les autres opérations le montant affecté permettra de payer les opérations déjà lancées mais non engagées, sans qu'aucune nouvelle acquisition puisse être programmée.

Pour 2004, la répartition proposée serait la suivante :

Rubrique-Libellé opération	Répartition initiale	Propositions
acquisitions foncières préparatoires pour le développement économique	700 000	1 025 000
acquisitions foncières préparatoires pour la politique de la ville	150 000	220 000
acquisitions foncières préparatoires pour l'urbanisme	950 000	260 000
réserves foncières pour le logement social	1 000 000	4 000 000
réserves foncières (hors logement social)	6 800 000	4 136 000
terrains pour les bassins de rétention	50 000	9 000
<b>acquisitions foncières</b>	<b>9 650 000</b>	<b>9 650 000</b>

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle finances le 26 janvier 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 24 novembre et 22 décembre 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Décide**, au titre du budget 2004 - autorisation de programme n° 7 :

- l'individualisation de l'opération réserves foncières à hauteur de 4 136 000 €,
- l'individualisation de l'opération réserves foncières pour le logement social à hauteur de 4 000 000 €,
- l'individualisation de l'opération acquisitions préparatoires aux aménagements urbains à hauteur de 260 000 €,
- l'individualisation de l'opération acquisitions préparatoires aux actions économiques à hauteur de 1 025 000 €,
- l'individualisation de l'opération aménagements préparatoires à la politique de la ville à hauteur de 220 000 €,
- l'individualisation de l'opération terrains pour les bassins de rétention à hauteur de 9 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,